

Le 28 mars 1748 - François Etienne Le Juge à la Compagnie des Indes

Lettre extraite (p.439) de l'article : *L'ancien Jardin du Roi, le Monplaisir, à l'Isle de France*, par Le Juge de Segrais (René). Edité dans le tome I, 1934, pp 435-492 de la revue : Recueil trimestriel de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes françaises.

==

L'article nous apprend que François Etienne Le Juge (1710 ? - 28.1.1766), était arrivé sur l'île le 26 octobre 1746, en qualité de conseiller au Conseil supérieur de l'Isle de France. Il accompagnait Barthélemy David dont il avait été proche collaborateur au Sénégal. David venait remplacer La Bourbonnais. Précédemment, Le Juge avait été commandant à Gorée pendant douze ans. Sa propriété dénommée *Mongoust* était située au quartier des Pamplemousses, à 2 kilomètres de *Monplaisir*. L'auteur présume que Le Juge présida à l'aménagement du jardin du *Réduit*, lieu où le gouverneur David avait choisi de s'installer. En 1763, Le Juge avait planté à Mongoust, 800 arbres représentant une soixantaine d'espèces.

===

A l'Isle de France, le 28 mars 1748

Aux directeurs de la Compagnie des Indes

Messieurs,

Mon établissement m'a obligé de prendre une habitation que j'ai achetée 6.000 livres. Comme le terrain est bon, mon dessein est d'y cultiver un jardin où je me propose de rassembler, outre les fruits et les légumes du pays, les arbres et plantes que je pourrai avoir du dehors. Je ne doute pas que beaucoup d'arbres fruitiers d'Europe y vinssent à merveille avec un peu de soin ; c'est ce qui me fait prendre, Messieurs, la liberté de vous prier de m'en faire envoyer suivant le catalogue cy-joint, qui sont ceux qui réussiront le mieux à ce que je crois. Ce n'est point mon intérêt qui m'engage à vous faire cette demande, c'est le bien général de l'île où ces arbres étant multipliés, donneront un grand agrément de plus. Je sais que vous y en avez déjà envoyé beaucoup, et je sais aussi, après m'en être bien informé, que le manque de soins les a fait périr et a été la seule cause qu'aucun de ces arbres n'est venu à bien. Je vous promets, Messieurs, que ceux que vous voudrez m'envoyer seront mieux cultivés. J'ai fait croître dans le sable du Sénégal qu'on ne croirait jamais qu'il pût produire la moindre chose plusieurs espèces de fruits ; il n'y en avait jamais eu d'aucune sorte dans cette partie de la concession avant que j'y fus venu, et c'est ce qui me fait penser que je réussirai encore bien mieux avec la terre de cette île qui est extrêmement fertile.¹

* * *

¹ La référence donnée est : Archives du Ministère des Colonies. Dossier le Juge, n°1617 N 9. (que je n'ai pas identifié)